

# PRESENTATION DU S.A.G.E « AISNE VESLE SUIPPE »

Définition

Et intérêts pour l'Aisne moyenne, la Vesle et  
la Suipe

Cellule d'animation du SAGE  
"Aisne-Vesle-Suipe"

# Présentation :

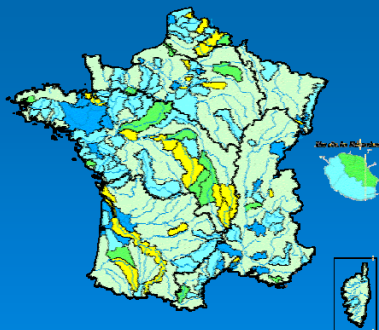
- Cadre Réglementaire
- Élaboration du SAGE
- Enjeux du SAGE « Aisne Vesle Suippe »

# Cadre réglementaire

Politique Nationale

Loi sur l'eau  
(3/01/92)

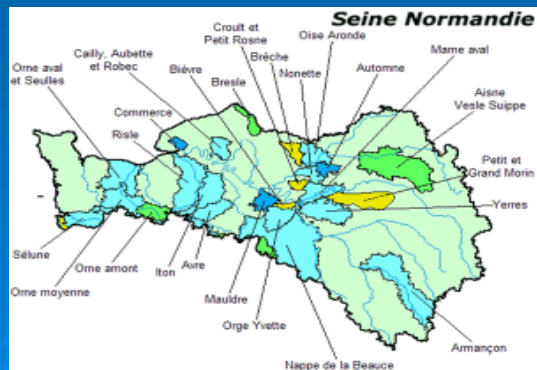
Principe de gestion  
intégrée de la  
ressource en eau.



Politique par bassin

SDAGE  
Seine – Normandie

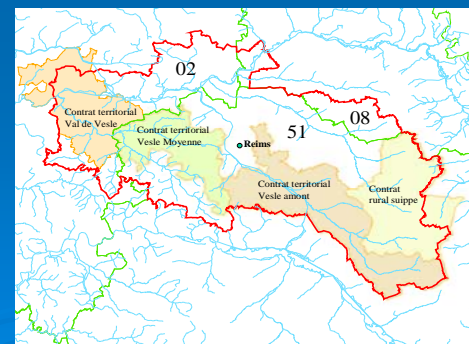
Orientations  
fondamentales et  
objectifs



Gestion locale

SAGE  
« Aisne Vesle Suipe »

Déclinaison du SDAGE à  
l'échelle du sous bassin -  
versant.



Cellule d'animation du SAGE  
"Aisne-Vesle-Suipe"

# Le SAGE : un outil pour organiser l'avenir

- **Un objectif** : planifier la gestion de l'eau
  - Pour satisfaire les besoins de tous
  - Sans porter atteinte au milieu
- **Une méthode** :
  - Vision globale de la ressource
  - Sur un territoire cohérent
  - Par la concertation



Cellule d'animation du SAGE  
"Aisne-Vesle-Suippe"

# Élaboration du SAGE :

## La Commission Locale de l'Eau

- Assemblée délibérante et opérationnelle du SAGE.
- Elle assure l'ensemble de la démarche et l'élaboration du SAGE.
- Représentative de tous les acteurs (3 collèges définis par Décret et composition fixée par arrêté préfectoral).
- Espace de concertation, elle doit être :
  - ouverte aux débats
  - décidée à traiter tous les enjeux

# CLE du SAGE « Aisne Vesle Suippe »

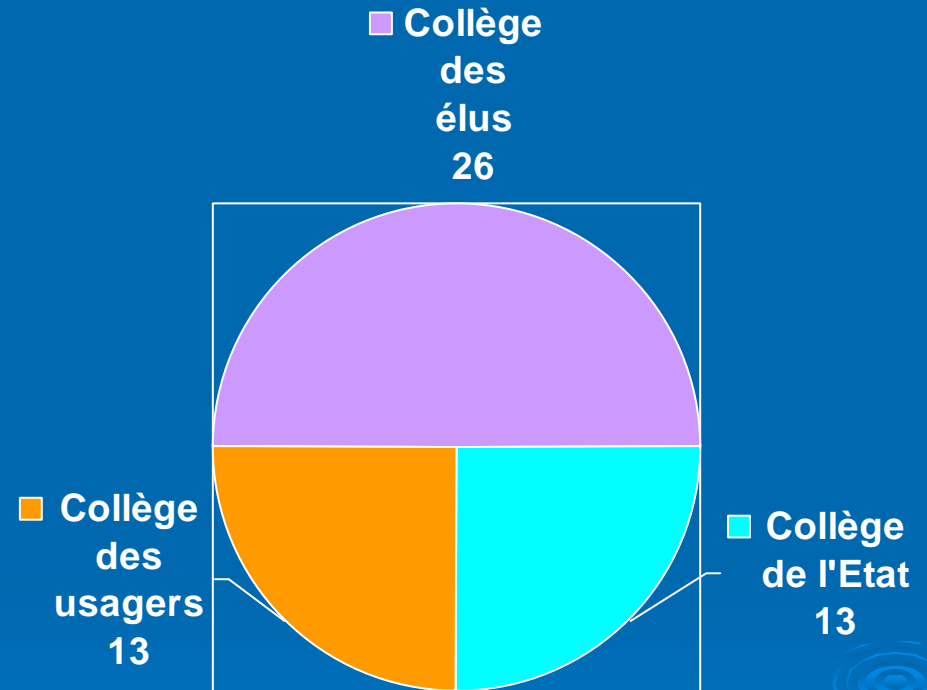
- 52 membres :

**Collège des élus (50 %) :** communes, intercommunalités, syndicats (rivière, AEP, assainissement)

**Collège des usagers (25%) :** Chambres consulaires, associations, fédérations de pêche...

**Collège de l'État (25%) :** DIREN, AESN, Polices de l'Eau, Préfets.

- Mandat des membres de la CLE : 6 ans



# PHASES de la vie d'un SAGE

Arrêté préfectoral  
PERIMETRE

Arrêté préfectoral  
CLE

Arrêté préfectoral  
approbation du SAGE

7 janvier 2004

3 - 4 ans



- Dossier argumentaire
- Consultation des Collectivités Territoriales
- Désignation de la structure porteuse
- Projet de CLE

- Mise en place de la CLE
- Validation de l'état des lieux, du diagnostic, choix d'un scénarii
- Consultation

- Application du SAGE sur le terrain (5 à 10 ans)
- Suivi de cette application

Document du SAGE et atlas cartographique

Tableaux de bord

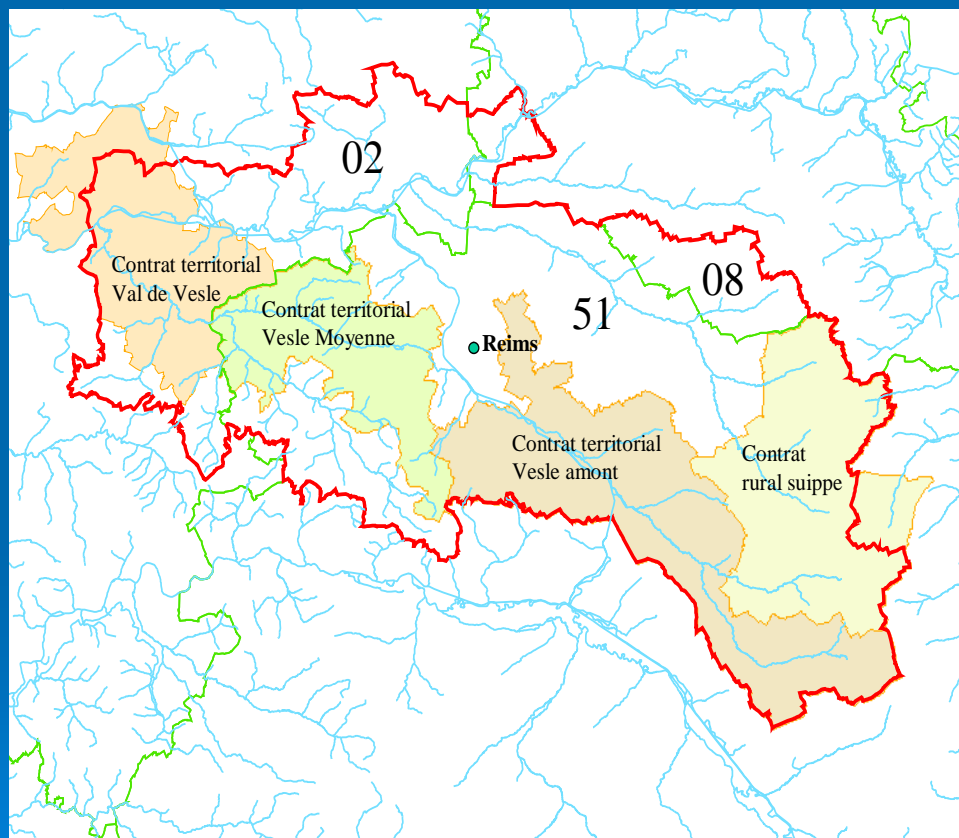
# Portée juridique du SAGE

Le SAGE est un document réglementaire :

- **Opposable à l'administration** (État, collectivités, établissements publics). Les décisions prises doivent être compatibles avec le SAGE.
- **Non opposable aux tiers** : ceux-ci ne sont concernés qu'indirectement à travers les autorisations administratives qu'ils sollicitent.



# Caractéristiques du SAGE « Aisne Vesle Suipe »



Périmètre du SAGE:  
(arrêté inter préfectoral du 16  
janvier 2004)

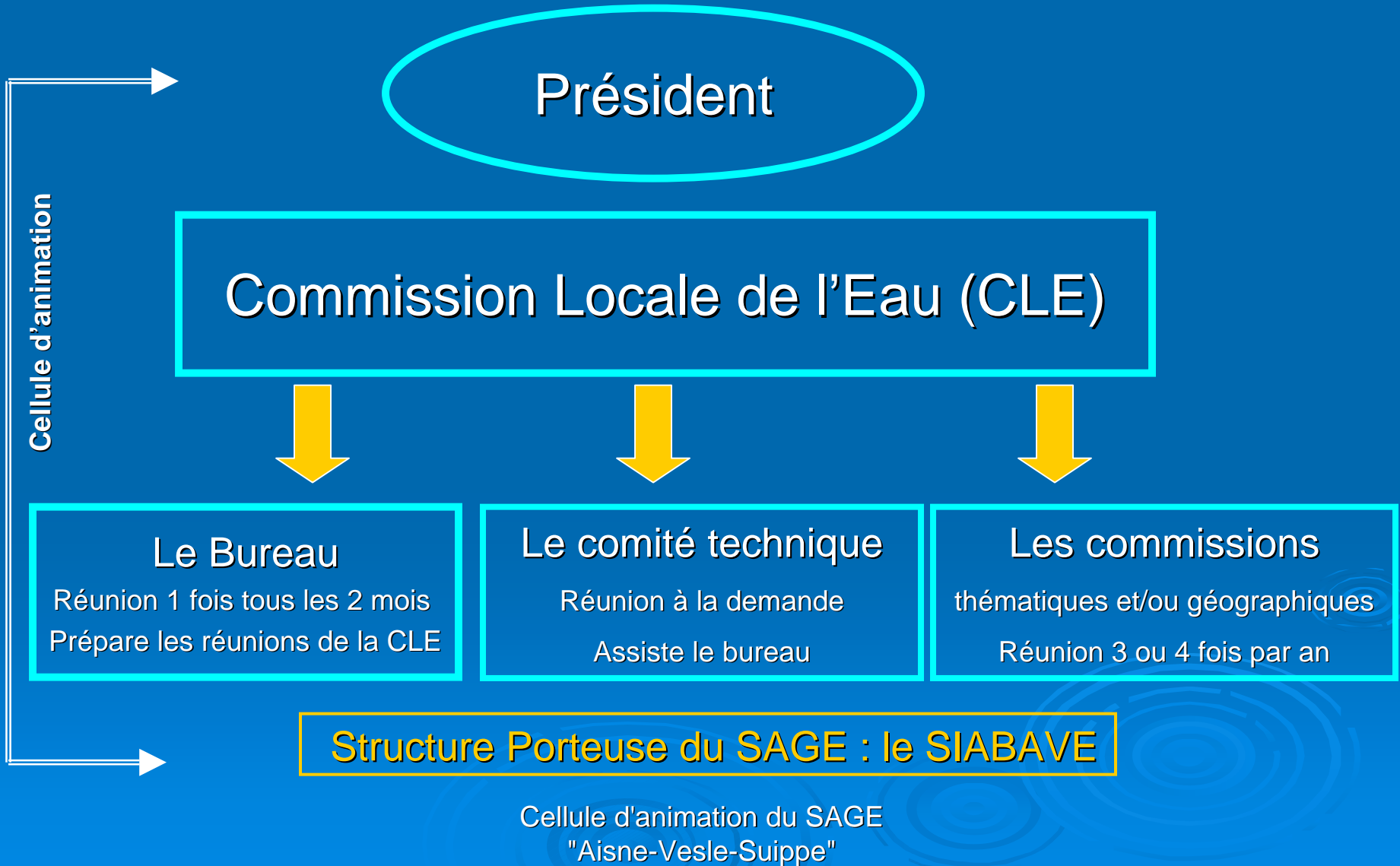
- 2900 Km<sup>2</sup>
- 2 régions : Champagne-Ardenne, Picardie
- 3 départements : Aisne, Ardennes, Marne.
- 277 communes, 28 cantons
- 4 contrats ruraux et territoriaux

Cellule d'animation du SAGE  
"Aisne-Vesle-Suipe"

# Enjeux du S.A.G.E « Aisne Vesle Suippe »

- Préservation et sécurisation de la ressource en eau potable
- L'amélioration de la qualité des eaux superficielles
- La gestion du régime des eaux (prévention des inondations, entretien des ouvrages)
- Préservation des milieux aquatiques.

# La CLE et ses émanations



# Prochaines étapes :

- Réunion constitutive de la CLE du SAGE « Aisne Vesle Suipe »
- Début des travaux sur l'état des lieux du SAGE.